

Tracts : des maires s'engagent contre la dictature sanitaire



Nous suivons depuis un moment un sympathique regroupement de maires, essentiellement ruraux, appelé « Les Maires pour la Bien Commun » (MBC). C'est donc avec intérêt et plaisir que nous portons à votre connaissance le collectif qu'ils ont organisé, contre la dictature sanitaire, et le tract qu'ils proposent d'imprimer, et de distribuer.

Jeanne Bourdillon

Devant la tyrannie sanitaire du gouvernement nous avons décidé de constituer un collectif citoyen Passe Vérité Liberté (PVL).

Nous vous encourageons à participer aux manifestations anti-

tyrannie proches de chez vous et à diffuser largement ce tract récapitulatif.

Le tract fait des propositions constructives pour faire plier la dictature.

Diffusez le également très largement à tout votre carnet d'adresses et à vos réseaux de relations.

L'action militante n'est plus facultative, elle s'impose. Elle est urgente.

Cordialement

Le secrétariat de PVL

Le secrétariat des Maires pour le Bien Commun

<https://www.mairespourlebiencommun.fr/>

Refusons la dictature sanitaire !

Les autorités politiques et sanitaires nous imposent de fait l'obligation vaccinale et un passe sanitaire.

Peut-on nous obliger à subir un traitement expérimental ?

Le droit international interdit de soumettre une personne, contre sa volonté, à un traitement expérimental. Code de Nuremberg (1947) : « *Nul ne peut être soumis sans son consentement à une expérience médicale ou scientifique.* »
Or ces vaccins sont tous en phase expérimentale : l'autorisation de mise sur le marché est conditionnelle : le labo s'engage à « *fournir des données cliniques complètes à l'avenir* ». Tous les effets secondaires, pourtant avérés, ne sont pas encore connus à ce jour.

Pourquoi nous l'imposer ?

Pour notre santé ?

Pourquoi dans ce cas entraver ou interdire en France les traitements précoces, pourtant efficaces dans le monde entier, (hydroxychloroquine, ivermectine, azithromicine...) ? Ils auraient permis de sauver des milliers de vies.

Une réponse possible : l'autorisation de mise sur le marché de remèdes expérimentaux ne peut être délivrée que s'il n'existe pas d'autres traitements. Si on admet l'existence de traitements efficaces, le vaccin expérimental ne peut plus être proposé, ni encore moins imposé...

Où pour les profits des labos ?

Pfizer annonce au 1^{er} trimestre 2021 un profit de 4,9 milliards de \$, soit en 3 mois 50% du profit 2019 et 70% du profit 2020. Moderna : profit trimestriel de 1,2 milliard de \$ alors qu'elle enregistrait des pertes depuis 4 ans.

Les contrats entre l'Europe et les labos incluent une clause de responsabilité partagée quant aux effets secondaires, à la demande des laboratoires. Ruud Dobber, de la direction d'AstraZeneca, a réclamé une clause d'« indemnisation » avec les États : « *Nous ne pouvons pas prendre (de) risque si, dans quatre ans [...], le vaccin présente des effets secondaires* ». Quelle confiance pouvons-nous avoir en ces vaccins ?

Pour établir un contrôle de la population ?

Un rapport de la fondation Rockefeller en 2010 envisage une épidémie permettant aux gouvernements une prise de contrôle autoritaire. Un des scénarios du rapport, « LOCK STEP [confinement] », décrit un effondrement économique lors d'une pandémie mondiale, puis l'instauration de pouvoirs autoritaires qui se maintiennent après la fin de la pandémie : « *Les citoyens acceptèrent [...] d'être surveillés [...], ils le souhaitèrent même.* »

Refusons la dictature sanitaire !

Les autorités politiques et sanitaires nous imposent de fait l'obligation vaccinale et un passe sanitaire.

Peut-on nous obliger à subir un traitement expérimental ?

Le droit international interdit de soumettre une personne, contre sa volonté, à un traitement expérimental. Code de Nuremberg (1947) : « *Nul ne peut être soumis sans son consentement à une expérience médicale ou scientifique.* »
Or ces vaccins sont tous en phase expérimentale : l'autorisation de mise sur le marché est conditionnelle : le labo s'engage à « *fournir des données cliniques complètes à l'avenir* ». Tous les effets secondaires, pourtant avérés, ne sont pas encore connus à ce jour.

Pourquoi nous l'imposer ?

Pour notre santé ?

Pourquoi dans ce cas entraver ou interdire en France les traitements précoces, pourtant efficaces dans le monde entier, (hydroxychloroquine, ivermectine, azithromicine...) ? Ils auraient permis de sauver des milliers de vies.

Une réponse possible : l'autorisation de mise sur le marché de remèdes expérimentaux ne peut être délivrée que s'il n'existe pas d'autres traitements. Si on admet l'existence de traitements efficaces, le vaccin expérimental ne peut plus être proposé, ni encore moins imposé...

Où pour les profits des labos ?

Pfizer annonce au 1^{er} trimestre 2021 un profit de 4,9 milliards de \$, soit en 3 mois 50% du profit 2019 et 70% du profit 2020. Moderna : profit trimestriel de 1,2 milliard de \$ alors qu'elle enregistrait des pertes depuis 4 ans.

Les contrats entre l'Europe et les labos incluent une clause de responsabilité partagée quant aux effets secondaires, à la demande des laboratoires. Ruud Dobber, de la direction d'AstraZeneca, a réclamé une clause d'« indemnisation » avec les États : « *Nous ne pouvons pas prendre (de) risque si, dans quatre ans [...], le vaccin présente des effets secondaires* ». Quelle confiance pouvons-nous avoir en ces vaccins ?

Pour établir un contrôle de la population ?

Un rapport de la fondation Rockefeller en 2010 envisage une épidémie permettant aux gouvernements une prise de contrôle autoritaire. Un des scénarios du rapport, « LOCK STEP [confinement] », décrit un effondrement économique lors d'une pandémie mondiale, puis l'instauration de pouvoirs autoritaires qui se maintiennent après la fin de la pandémie : « *Les citoyens acceptèrent [...] d'être surveillés [...], ils le souhaitèrent même.* »

Que pouvons-nous faire ?

1. Refuser l'obligation vaccinale et le « passe sanitaire » et boycotter tous les lieux où ce passe est exigé.
2. Réduire notre consommation pour frapper l'Etat au portefeuille (moins de recettes de TVA).
3. Acheter dans les lieux « hors passe sanitaire » et soutenir ainsi artisans, commerçants et producteurs qui résistent parfois seuls à la dictature.
4. Fonder des coopératives labellisées « hors passe sanitaire » en favorisant les circuits courts.
5. Créer des collectifs et des réseaux de soutien pour nous unir contre la dialectique gouvernementale qui divise les citoyens.
6. Aller voir nos maires, nos députés et nos syndicats pour leur demander de lutter efficacement contre l'exclusion des non-vaccinés (services courants, transports en commun, perte d'emploi ou licenciement) et de soutenir notre opposition à cette dictature.
7. Refuser « le passe-droit pour certains » dans la loi qui exempte du passe sanitaire les restaurants routiers, la police et... le Parlement. Seraient-ils immunisés contre la pandémie ou a-t-on besoin d'eux pour étouffer une résistance nationale ?
8. Proposer vos services en fonction de vos compétences en vous engageant localement mais également auprès de notre secrétariat (avocats, enseignants, routiers, soignants, chercheurs, journalistes...)

Notre boycott n'est ni contre les commerçants, otages de cette dictature, ni contre les vaccinés, qui sont libres de leur choix. Tous peuvent cependant partager notre refus de l'obligation vaccinale et du passe sanitaire, car la dictature nous étouffera tous progressivement si nous ne réagissons pas immédiatement.

Collectif *Passe Vérité Liberté*

Nos études de fond : www.passeverite.liberte.fr
Contactez-nous ! collectif-pvl@protonmail.com

Que pouvons-nous faire ?

1. Refuser l'obligation vaccinale et le « passe sanitaire » et boycotter tous les lieux où ce passe est exigé.
2. Réduire notre consommation pour frapper l'Etat au portefeuille (moins de recettes de TVA).
3. Acheter dans les lieux « hors passe sanitaire » et soutenir ainsi artisans, commerçants et producteurs qui résistent parfois seuls à la dictature.
4. Fonder des coopératives labellisées « hors passe sanitaire » en favorisant les circuits courts.
5. Créer des collectifs et des réseaux de soutien pour nous unir contre la dialectique gouvernementale qui divise les citoyens.
6. Aller voir nos maires, nos députés et nos syndicats pour leur demander de lutter efficacement contre l'exclusion des non-vaccinés (services courants, transports en commun, perte d'emploi ou licenciement) et de soutenir notre opposition à cette dictature.
7. Refuser « le passe-droit pour certains » dans la loi qui exempte du passe sanitaire les restaurants routiers, la police et... le Parlement. Seraient-ils immunisés contre la pandémie ou a-t-on besoin d'eux pour étouffer une résistance nationale ?
8. Proposer vos services en fonction de vos compétences en vous engageant localement mais également auprès de notre secrétariat (avocats, enseignants, routiers, soignants, chercheurs, journalistes...)

Notre boycott n'est ni contre les commerçants, otages de cette dictature, ni contre les vaccinés, qui sont libres de leur choix. Tous peuvent cependant partager notre refus de l'obligation vaccinale et du passe sanitaire, car la dictature nous étouffera tous progressivement si nous ne réagissons pas immédiatement.

Collectif *Passe Vérité Liberté*

Nos études de fond : www.passeverite.liberte.fr
Contactez-nous ! collectif-pvl@protonmail.com